

quelconque que le juge avait cru convenable d'assigner, parce qu'il y avait un grand nombre de causes à régler. Or, en toute justice, je laisse à l'esprit d'équité de toute la députation de la Chambre, avocats ou profanes, de se prononcer et de dire si c'est une situation désirable dans un pays qui se vante d'avoir hérité des institutions britanniques et qui se vante surtout d'avoir hérité de la méthode des procès par jury.

M. MACDONALD: Maintenant, où est le mal?

L'hon. M. DOHERTY: L'honorable député ne voit pas encore le mal?

M. MACDONALD Non.

L'hon. M. DOHERTY: L'existence de cet état de choses m'a porté à croire qu'il est de nature à faire disparaître l'essence même du privilège que possède l'accusé d'avoir un procès par jury, puisque vous laissez en vigueur un système sous le régime duquel la couronne peut, à un moment donné, choisir ses propres jurés. Je n'ai donc pas voulu attendre que quelqu'un vienne me dire: Voici un homme qui a peut-être souffert d'une injustice; c'est à vous qu'il appartient d'y remédier. Il est un vieux proverbe qui dit: qu'il n'est plus temps de fermer l'écurie quand le cheval a été volé. J'ai donc jugé à propos de fermer l'écurie à clef tandis que le cheval y est encore, et c'est le court et le long du désagrément que j'ai causé.

M. CARVELL: Le cheval était bien dans l'écurie au moment où vous avez commencé à fermer la porte à clef; mais il a fini par s'échapper.

L'hon. M. DOHERTY: Je ne sais de quel cheval l'honorable député veut parler.

L'hon. M. PUGSLEY: A qui s'adresse l'allusion du ministre?

L'hon. M. DOHERTY: J'en ai fini avec toutes ces discussions sur des questions de motifs. Je laisse les honorables députés à leurs bas motifs... (Vives exclamations). et qu'ils s'entendent ensemble aussi bien qu'ils le pourront. Dans ce pays civilisé, dans l'enceinte du Parlement, nous ne pouvons discuter la question d'améliorer le système des procès par jury, sans que les membres de la gauche interrompent nos explications en revenant toujours sur de vieilles histoires.

M. McKENZIE: Je soulève une question de règlement, car il est aussi bien d'établir un précédent sans tarder. Je suis d'avis qu'un membre du Parlement n'a pas le droit d'attribuer des motifs condamnables

[L'hon. M. Doherty.]

à ses collègues au cours d'un débat. Le ministre déclare qu'il nous abandonne à nos vils motifs. Je veux savoir si l'usage d'une telle expression est permis en cette enceinte.

M. l'ORATEUR: Il est six heures. Je rendrai ma décision à la reprise de la séance.

L'hon. M. DOHERTY: J'ai dit que l'honorable député m'avait attribué des motifs vils.

M. CARVELL: Du tout.

L'hon. M. DOHERTY: Si je fais erreur, nos honorables collègues me rectifieront. Je félicite l'honorable député de Saint-Jean sur son dévouement à faire observer exactement les règlements parlementaires.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance.

M. l'ORATEUR: A six heures, l'honorable député de Cap-Breton-Nord (M. McKenzie) a soulevé une question de règlement relativement à certaines observations qu'a faites l'honorable ministre de la Justice. Si j'ai bien compris l'attitude et le langage de l'honorable ministre à ce moment-là, il se plaignait de ce que quelques députés lui avaient attribué des motifs condamnables, en sorte que si ces motifs pouvaient raisonnablement lui être attribués, sa conduite en toute cette affaire serait assurément vile. Quoi qu'il en soit, afin de tirer la chose au clair, j'ai examiné le compte rendu des débats d'après les notes des sténographes, et j'y relève le passage suivant:

J'en ai fini avec toutes ces discussions sur des questions de motifs. Je laisse les honorables députés à leurs bas motifs.

Dans mon opinion, ce langage est contraire aux règles parlementaires, et ces expressions devraient être retirées.

L'hon. M. DOHERTY: Je m'incline devant votre décision, monsieur l'Orateur, et je suis heureux de retirer les mots dont on se plaint en particulier, d'autant plus que mon intention était d'exprimer ce que vous avez compris. Je remarque que les mots "vils motifs" sont consignés dans les colonnes des Débats. En me servant de cette expression, je voulais uniquement parler des motifs que l'on m'a attribués, de sorte que si mes collègues croient que la chose en vaille la peine, ils n'ont qu'à relire mes observations pour se convaincre que je n'ai jamais eu l'intention d'attribuer des